



BROCHURE GENERALE

2022/2023

Coordonnées et organigramme CD57 GYM	2
Comptabilité	2
2.a. Tarifications	2
2.b. Règlement des frais d'inscription (formations et stages)	3
2.c. Règlement des droits d'engagement (compétition)	4
2.d RIB du CD57 GYM	5
2.e. Modalités de remboursement	6
Les stages de regroupement	6
3.a. Accès aux informations	6
3.b. Procédure d'inscription aux stages	7
Compétition	8
4.a. Calendriers compétitifs	8
4.b. Procédure d'engagement	8
4.c. Forfaits et modifications	8
4.d. Jurys	8
4.e. Musiques	9
4.f. Palmarès	9
Les rencontres de proximité	9
5.a. Accès aux informations	9
5.b. Procédure d'inscription aux rencontres	9
Rappel de l'encadrement	10

1. Coordonnées et organigramme CD57 GYM

Retrouvez l'organigramme du CD57 GYM sur notre site internet: [ICI](#).

Coordonnées du CD57 GYM

Adresse mail: contact@cd57gym.fr

Salariées

Adèle Muller Coordinatrice technique départementale 06 36 37 46 04 Secrétariat, communication, développement	Aline Danglade Coordinatrice technique départementale adjointe 06 36 41 12 35 Technique, compétitions
--	---

2. Comptabilité

2.a. Tarifications

L'ensemble des tarifs se trouvent sur notre site internet dans le fichier tarifications 2022-2023: <https://cd57.ffgym.fr/Comite/BASE-DOCUMENTAIRE>.

! Tout participant à une action devra être licencié pour la saison en cours. !

Pour tout désistement sans raison valable, les *frais de participation* sont dus (minicoach, regroupement).

En cas de forfait lors des compétitions :

→ Un certificat médical ou un justificatif (employeur, établissement scolaire), doit être transmis via **Engagym** avant la fin de la compétition, ou dans les 48h maxi après la compétition à l'adresse mail suivante: contact@cd57gym.fr pour toutes les compétitions départementales.

Si aucun justificatif n'est transmis pour le compétiteur concerné, les frais d'engagement sont dus et une amende relevant le coût de l'engagement est due.

A **j-15 de la compétition**, quelle que soit la raison du forfait, les frais d'engagement sont dus.

2.b. Règlement des frais d'inscription (formations et stages)

2.b.1. Procédure

Le club réalise ses inscriptions pour une action à partir du formulaire Google/Microsoft et précise à cette occasion l'adresse e-mail pour l'envoi des informations et de la facture.

Le CD57 GYM enverra au club la facture correspondante à l'inscription.

Le club réalise le paiement par virement bancaire, chèque bancaire ou chèque formation, dès réception de la facture.

2.b.2. Règlement par virement bancaire

Nous vous invitons à privilégier ce mode de paiement.

Lorsque vous effectuez le virement, bien indiquer:

le n° d'affiliation du club, le numéro de la facture et le code de l'action :

→ **Exemple : 44067.XXX/F1205/Minicoach**

Merci de ne pas utiliser le même virement pour régler plusieurs actions.

2.b.3. Règlement par chèque bancaire

Merci de respecter les règles suivantes :

- Tous les chèques devront être libellés à l'ordre du Comité Départemental de Gymnastique de Moselle.
- Ne pas utiliser le même chèque pour l'inscription à plusieurs actions.
- Merci d'y joindre le coupon de la facture correspondante.

Le chèque est à envoyer au siège du comité :

Comité départemental de Gymnastique de Moselle

ACADEMOS

2 rue de la plénière

57420 VERNY

2.b.4. Règlement par chèque formation

Le club ayant participé à l'action "chèque formation" peut régler ses factures via ce chèque.

Celui-ci doit être envoyé au siège social du comité et y joindre le coupon de la facture correspondante.

2.c. Règlement des droits d'engagement (compétition)

2.c.1. Procédure

Le club réalise ou valide ses engagements auprès du comité départemental via l'application **Engagym** accessible depuis l'extranet du site fédéral : www.ffgym.fr.

Validation du paiement sur l'application grâce à l'édition du bordereau d'engagement.

Le club réalise le paiement des engagements par virement bancaire, CB, chèque bancaire ou chèque formation.

2.c.2. Règlement par virement bancaire

Lorsque vous effectuez le virement, bien indiquer:

le n° d'affiliation du club, la référence indiquée sur le bordereau d'engagement généré par @FFGYM LICENCE ET le lieu de la compétition

→ **Exemple : 44057.XXX/1563/Sarreguemines**

Merci de ne pas utiliser le même virement pour régler plusieurs actions.

2.c.3. Règlement par CB

Pour les engagements aux compétitions départementales, les clubs peuvent désormais payer par carte bancaire. Cette solution moderne va faciliter le paiement des clubs, simplifier le suivi des règlements et sécuriser les flux financiers entre le club et le comité. En payant par carte bancaire sur EngaGym, l'inscription du gymnaste ou de l'équipe sera automatique et le paiement immédiat.

2.c.4. Règlement par chèque bancaire

Merci de respecter les règles suivantes :


- Le chèque et le coupon détachable du bordereau d'engagement sont à envoyer au siège social du comité avant la compétition.
- Tous les chèques devront être libellés à l'ordre : Comité Départemental de Gymnastique de Moselle
- Ne pas utiliser le même chèque pour l'inscription à plusieurs actions.

2.c.5. Règlement par chèque formation

Le club ayant participé à l'action "chèque formation" peut régler ses factures via ce chèque.

Celui-ci doit être envoyé au siège social du comité et y joindre le coupon de la facture correspondante.

2.d RIB du CD57 GYM


RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Identifiant national de compte bancaire - RIB						Domiciliation	
Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise			
10278	05001	00020012301	17	EUR	CCM METZ CENTRE EST		
Identifiant international de compte bancaire						BIC (Bank Identifier Code)	
IBAN (International Bank Account Number)						CMCIFR2A	
FR76	1027	8050	0100	0200	1230	117	
Domiciliation CCM METZ CENTRE EST 24 RUE DU COETLOSQUET 57000 METZ ☎03 87 56 36 69				Titulaire du compte (Account Owner) COMITE DEPARTEMENTAL GYMNASTIQUE MOSELLE 2 RUE DE LA PLENIERE 57420 VERNY			

Remettez ce relevé à tout autre organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.

PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ

2.e. Modalités de remboursement

Le remboursement se fait uniquement par virement bancaire.

Il sera donc demandé aux personnes ou clubs concernés de transmettre un RIB au service comptabilité du comité départemental: contact@cd57gym.fr.

- Les frais de commissaire = responsables, juges convoqués et juges club sur les compétitions.

Les frais sont édités par le secrétariat ou le gestionnaire de compétition et transmis au délégué fédéral, qui signera la fiche.

- Factures (Club accueillant des actions ou compétitions)

Les factures accompagnées des justificatifs (copie des factures acquittées par le club: exemple restauration) doivent être envoyées dans un délai de 15 jours.

Pour les autres actions, avec une mise à disposition des encadrants, le club de l'encadrant envoie une facture au CD57 GYM à l'adresse suivante: contact@cd57gym.fr.

- Les frais kilométriques des membres du comité.

Le CD57 GYM prend en charge les déplacements des membres du bureau et CODIR sur les réunions.

Une fiche de frais de déplacement est à remplir et à renvoyer à contact@cd57gym.fr.

Vous pouvez retrouver cette fiche: [ICI](#).

3. Les stages de regroupement

3.a. Accès aux informations

Les informations du collectif Moselle sont mises à la disposition de l'ensemble des clubs sur le site Internet du comité départemental : <https://cd57.ffgym.fr/Compétition/LE-COLLECTIF-DE-MOSELLE>

Elles seront également envoyées directement aux clubs concernés.

3.b. Procédure d'inscription aux stages

Les inscriptions devront être réalisées à partir d'un formulaire Google/Microsoft, transmis par mail par la coordinatrice technique.

Cliquer sur le lien de la convocation de chaque action pour accéder au formulaire (attention, il faut être connecté à Internet), puis compléter le formulaire et cliquer sur « envoyer ». Se référer au chapitre des tarifications de cette brochure pour les modalités de règlement des frais liés aux inscriptions.

Après la date limite d'inscription, le tableau récapitulatif des inscrits et des réservations sera réalisé et communiqué au service comptabilité pour facturation aux clubs.

Stages du secteur compétition (Filières Performance et Fédéral)

- Stages GAF
- Stages GAM
- Stages GAC
- Stages TR

Ces actions sont ouvertes aux gymnastes engagés dans le secteur compétition (fédéral ou performance), désirant y assister pour se former ou se perfectionner. Les gymnastes doivent être accompagnés de leur encadrant.

Contactez le responsable de l'action et /ou la coordinatrice technique pour plus d'informations.

3.c. Restauration

Le COL se charge de vous proposer un repas lorsque le stage se déroule sur une journée complète.

Ou repas tiré du sac ?

4. Compétition

4.a. Calendriers compétitifs

Les calendriers des compétitions sont consultables et téléchargeables sur le site : [ICI](#).

4.b. Procédure d'engagement

Gestion des engagements par Internet via **EngaGym** pour tous, y compris les individuel(le)s, équipe(s) ou ensemble(s), unité(s), hors concours.

Contrôle des licences : du niveau départemental au niveau national, le contrôle est OBLIGATOIRE.

Il est assuré par le COL (club organisateur local).

Le club ou les participants (gym, juges et entraîneurs) doivent présenter leur attestation de licence ou e-licence pour toutes les compétitions. Le support présenté doit comporter la photo du licencié.

! Engagements prévisionnels +/- deux mois avant l'événement à faire sur Engagym, engagements nominatifs +/- un mois avant la compétition. !

4.c. Forfaits et modifications

Ils doivent être signalés le plus rapidement possible via ENGAGYM.

Il faut alors désinscrire le gymnaste ou l'équipe forfait ou réaliser la modification de composition d'équipe/d'ensemble/de formation.

Les modifications de composition d'équipe/unités/ensemble se font au plus tard le lundi de la semaine de compétition (j-7).

4.d. Jurys

Les réunions de juges sont obligatoires. Il est préconisé qu'il y ait une réunion à chaque changement de jury, ou au minimum, une par journée de compétition.

Dans certaines disciplines, la réglementation fédérale prévoit une tolérance pour les clubs débutants en compétition. Se référer aux règlements techniques FFG.

Les clubs concernés ne fournissant pas de juge devront régler l'amende pour juge absent, d'un montant de 50 €.

Des formations de juges du niveau 1 au niveau 4 vous sont proposées par le CRGGE et la FFGym chaque saison, pour permettre à tous de se former rapidement dans les meilleures conditions : charge aux clubs concernés d'inscrire les personnes ressources en formations.

4.e. Musiques

Pour toutes les disciplines, la gestion des musiques se fait via DJGym. Les clubs devront effectuer le chargement des musiques sur DJGym en amont des compétitions, le comité départemental se chargeant ensuite de les récupérer.

Pour plus de précisions sur le fonctionnement de DJGym (connexion et transfert des musiques), se référer au tutoriel en ligne sur le site de la fédération.

La dépose des musiques se fait au plus tard le lundi de la semaine de compétition (j-7).

4.f. Palmarès

Sur chaque compétition, les palmarès intermédiaires seront accessibles et visibles via la page live.ffgym.fr.

Les palmarès sont considérés comme **définitifs 60 minutes** après la proclamation des résultats ; **aucune réclamation** n'est acceptée à l'issue de ce délai.

Tenue des gymnastes lors du palmarès : tenue de compétition ou survêtement complet du club en individuel.

Pour les ensembles/synchro/unités/équipes, tenue identique pour tous les gymnastes.

5. Les rencontres de proximité

5.a. Accès aux informations

Les informations des rencontres de proximité sont mises à la disposition de l'ensemble des clubs sur le site Internet du comité départemental : <https://cd57.ffgym.fr/Evolugym/LES-RENCONTRES-DE-PROXIMITES>

Elles seront également envoyées directement aux clubs concernés.

5.b. Procédure d'inscription aux rencontres

Les inscriptions devront être réalisées à partir d'un formulaire Google/Microsoft, transmis par mail par la coordinatrice technique.

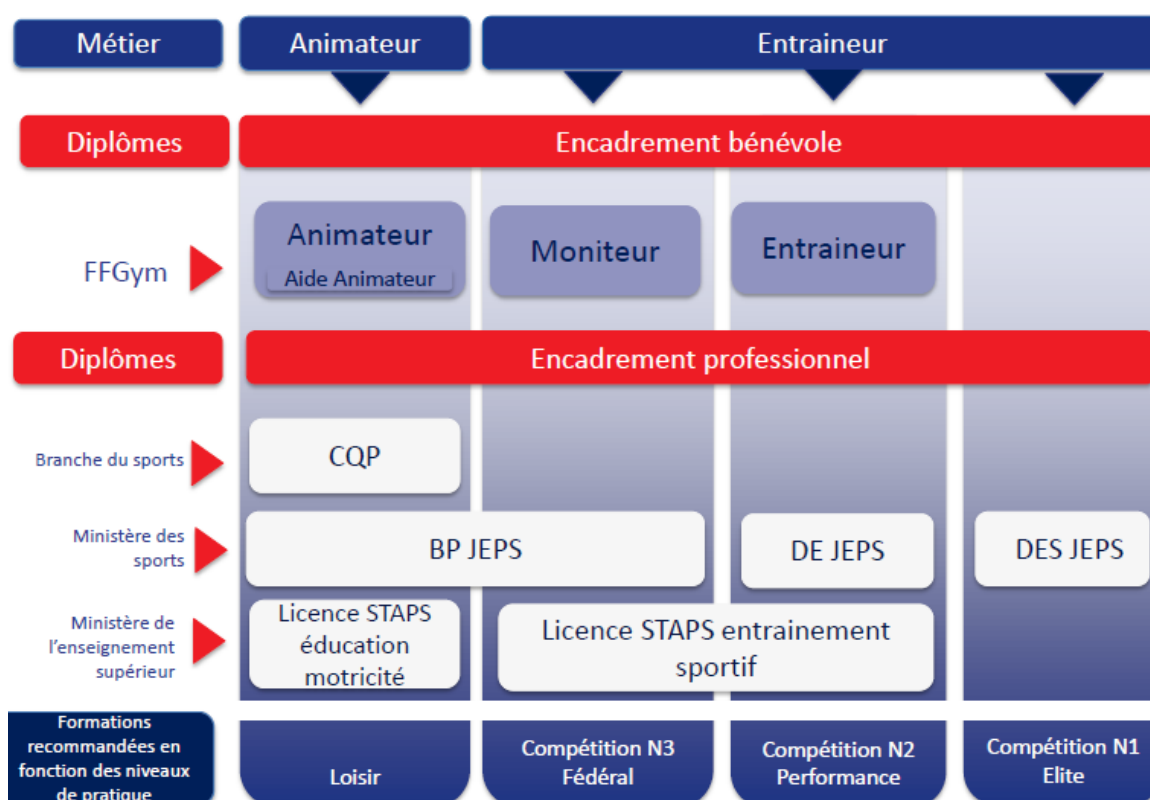
Il n'y a pas de droit d'engagements excepté pour le parkour dont l'engagement est à 5 euros.

Il est demandé à ce que chaque club ramène un ou plusieurs encadrants en fonction du nombre d'inscrits et aide-animateur/minicoach pour juger les gymnastes en Access gym.

6. Rappel de l'encadrement



Les filières de formation fédérale et professionnelle



7. Formations

3.1. Accès aux informations

Les informations et documents nécessaires sont mis à la disposition de l'ensemble des clubs sur le site Internet du comité départemental :

<https://cd57.ffgym.fr/Formation/LES-FORMATIONS/Les-differentes-formations>.

3.2. Procédure d'inscription

Les inscriptions devront être réalisées à partir d'un formulaire en ligne, transmis par mail.

Cliquer sur le lien dans le catalogue de formation pour chaque formation pour accéder au formulaire (attention, il faut être connecté à Internet), puis compléter le formulaire et cliquer sur « envoyer ».

3.3. Annulation des formations

IMPORTANT :

- Le CD57GYM se réserve le droit d'annuler ou de maintenir les sessions de formation en fonction du nombre d'inscrits sur chaque module. Il n'y a pas de règle fixée : elles seront étudiées au cas par cas.
- Cependant, il est à considérer que certaines formations, étant proposées tous les ans, ne regroupent jamais plus de 3 à 5 stagiaires. Afin d'éviter d'avoir à les annuler, une partie de la formation pourra se faire à distance (en visio-conférence ou en formation à distance FOAD).